

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

Procès-verbal n° 13-2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Pascal CLAPPIER - Laurence CLEMENT-GUY - Maud GOBERT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Eric GIRAUD (donne procuration à Jean-Marie MARTIN) - Jacques PRAT (donne procuration à Corine FALCOZ)

Monsieur Pascal CLAPPIER est désigné secrétaire de séance.

1. Convention relative au logement des travailleurs saisonniers prise en application de l'article L 301-4-1 du code de la construction et de l'habitation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention pour le logement des travailleurs saisonniers prise en application de l'article L 301-4-1 du code de la construction et de l'habitation à intervenir avec l'Etat, la communauté de communes Maurienne-Galibier et ses communes membres.

2. Installation d'un relais de radiotéléphonie - Convention Commune de Valloire/ Hivory SAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec Hivory SAS, 124 boulevard de Verdun 92400 Courbevoie, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3. Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Théo LOPEZ pour la saison 2019-2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Théo Lopez pour la saison d'hiver 2019-2020, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

4. Délégation de service public du domaine skiable des remontées mécaniques et des équipements touristiques avec la SEM Valloire - Approbation du compte-rendu annuel au concédant 2017-2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte du compte-rendu annuel de la SEM Valloire pour l'année comptable 2017-2018 tel que déposé sur la table des délibérés.

5. Délégation de service public du domaine skiable des remontées mécaniques et des équipements touristiques avec la SEM Valloire - Homologation des tarifs pour l'hiver 2019/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs des remontées mécaniques et des équipements touristiques gérés par la SEM Valloire pour la saison d'hiver 2019/2020.

6. Délégation de service public de la structure multi-accueil des Aiglons Homologation des tarifs pour l'hiver 2019/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons gérée par la SAS Crèches de France pour la saison d'hiver 2019/2020.

7. Élaboration du plan local d'urbanisme de Valloire - Nouveau débat sur les orientations prises dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide de prendre acte, de la tenue ce jour, en séance, du nouveau débat portant sur les orientations prises dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme de Valloire en cours d'élaboration.

8. Acquisition des emprises foncières nécessaires à la construction, l'exploitation et l'entretien d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Valloirette - Lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique et de la procédure d'enquête parcellaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à requérir, auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie, l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire pour obtenir la déclaration d'utilité publique du projet de construction de la centrale hydroélectrique sur le torrent de la Valloirette,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités liées à la mise en œuvre de cette procédure et à signer les actes et tous autres documents à intervenir.

9. Élaboration du PLU: avenant n°2 pour la rédaction de trois orientations d'aménagement programmé (OAP) supplémentaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°2 au marché public de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme de Valloire passé avec le groupement d'entreprises Chaumaz / Terre d'urbanisme / Karum / Altisens / Arter scop agence / Altitudes VRD, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

10. Contrat d'entretien des jeux d'enfants : avenant de transfert de la société - Ludo Parc à la société SAS Recre'Action

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant de transfert de la société Ludo Parc à la société Recre'Actions concernant le contrat d'entretien et de maintenance des aires de jeux et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

11. Construction de la toiture de la patinoire : avenant de transfert du cabinet d'architecture Laurent Bansac DGLP à la société SASU Atelier d'architecture Bansac Laurent

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver l'avenant de transfert du cabinet d'architecture Laurent Bansac DGLP à la société SASU Atelier d'architecture Bansac Laurent concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la toiture de la patinoire, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

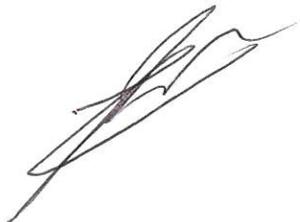
12. Autorisation de recruter des agents contractuels suite à des vacances temporaires d'emploi et dans l'attente du recrutement de fonctionnaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour pourvoir à des vacances d'emploi de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, pour lesquelles il n'a pas été possible de recruter dans les conditions prévues par la loi. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 19 décembre 2019 à 22h40.

Le secrétaire de séance,
Pascal CLAPPIER.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

